la Matheysine
Communauté de communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMPTE-RENDU DU 10 JUILLET 2017 A SUSVILLE

Présents :

SERRE Emmanuel	BONATO Brigitte	LANEYRIE Jean-Marc
SIAUD Alain	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel
KRAMARCZEWSKI Bruno	CIOT Xavier	DELPUECH Nicole
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	REYNIER POETE Patrick
MULYK Fabien	JOURDAN Marie-Claire	BALME Eric
FAURE Philippe	MUSARD Denis	MARTIN Maryline
CHATTARD Arnaud	DURAND Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
JACOLIN Claude	PAULIN Ginette	PERRIN Gilda
BERTRAND Jean-Paul	PONTIER Joël	LE TRAOU Dominique
PASSELANDE Richard	LUC Alain	VALLE Georges
PERINO Marie-France	JOUBERT Thierry	BUCH Emile
ODDOS David	JUSSEAU Jean-Luc	CONTRATTO Maryse
ROJAS Angélique	VILLARD Alain	MACE Denis
ROBERT Gérard	CHAUD Frédéric	BARTHELEMI Maryse
BONNIER Éric	ROCHER Françoise	MORA Serge

Absents excusés représentés : MASLO Raymond (pouvoir à MULYK Fabien) ; BESCHI Serge (pouvoir à PERINO Marie-France) ; CLARET Albert (pouvoir à DURAND Bernard) ; FANGET Dominique (pouvoir à MUSARD Denis) ; VILLARET Éric (pouvoir à JOURDAN Marie-Claire) ; MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle) ; GILLIO-TOS Jacques (pouvoir à DELPUECH Nicole) ; MECKLER Bernard (pouvoir à MORA Serge) ; VIALLET André (pouvoir à TOSCAN Michel) ; HERITIER Bernard (pouvoir à BARTHELEMI Maryse).

Nombre de Pouvoirs :	10
Nombre de délégués en exercice :	64
Nombre de délégués présents :	45
Nombre de délégués votants:	**55**

Ordre du jour :

1. **COMPTE-RENDU** de la séance du 29 mai 2017 (sous réserve)

2. **ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES** *(rapporteur Joël PONTIER)*
   - **FPIC 2017**
   - **MOTION COMMUNE DE CHOLONGE**
   - **PERSONNEL :** poste chargé de mission

3. **SPORT & SANTE** *(rapporteur Serge BESCHI)*
   - **BOULODROME DE SUSVILLE - PARKING :** fonds de concours & décision modificative

4. **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & SERVICES AUX COMMUNES** *(rapporteur Alain LUC)*
   - **TRES HAUT DEBIT :** point d'actualités
   - **MOBILITE – CHARTE PARTENARIALE DU COVOITURAGE ET DES PARKINGS-RELAIS**

5. **ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE** *(rapporteur Eric BALME)*
   - **GESTION DES DECHETS**
   - **GEMAPI :** point d'étape de l'étude du SIGREDA

6. **TOURISME, EXPLOITATION DU PETIT TRAIN ET CHEMIN DE FER DE LA MURE** *(rapporteur Nadine BARI)*
   - **SITE DU SAUTET**
     - Vente de la Souloise
     - Tyrolienne : contrat et tarifs pour les BE
   - **PRAIRIE DE LA RENCONTRE :** demande de subventions
   - **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
7. **MONTAGNE, AGRICULTURE & FORET** *(rapporteur Fabien MULYK)*
   - **PDIPR : CHEMINS DE RANDONNES**

8. **QUESTIONS DIVERSES**

INTRODUCTION

En introduction, Joël Pontier revient sur la forte actualité du territoire du mois de juillet :

- Le Petit Train à nouveau sur les rails, le Département de l'Isère s'engageant dans la délégation de service public avec Edeïs
- Plan de Paysages : la Communauté de Communes de la Matheysine lauréate
- Tour de France : départ de La Mure le 19 juillet
- Du côté du sport : Triathlon de Valbonnais, la verticale de Mayres-Savel, le 3ème poste et le Trail des Passerelles avec ses 5 000 participants

1. COMPTE-RENDU

A ce jour, le compte-rendu de la séance du 29 mai 2017 n'est pas finalisé. Il sera présenté pour adoption lors du prochain conseil communautaire.

2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

FPIC 2017

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale consistant à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Les grands principes du FPIC sont :

- une mesure de la richesse à l'échelon intercommunal agrégeant la richesse de l'EPCI et de ses communes membres ;
- un fonds national unique alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des groupements et des communes ;

- une redistribution des ressources de ce fonds en faveur des collectivités classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal permettant de flécher les ressources du fonds vers les collectivités moins favorisées.

Le FPIC est calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, réparti entre l'EPCI d'une part et ses communes membres d'autre part :

- Répartition de droit commun, en fonction de la richesse respective de l'EPCI et des communes ;
- Répartition par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative.

Pour mémoire, depuis 2014, la répartition de droit commun a été actée par l'Assemblée délibérante.

Pour 2017, l'Ensemble Intercommunal est contributeur de :

FPIC 2017 : détail de la répartition de droit commun de l'EI	
Communauté de Communes de la Matheysine	- 23 975
44 communes du territoire *	- 65 748
Total EI	- 89 723

* Voici le détail relatif aux 44 communes du territoire :

Ambel	**- 243**	**Nantes en Rattier**	**- 1 160**	**La Salette Fallavaux**	**- 630**	**St Jean de Vaulx**	**- 1 311**
Beaufin	**- 244**	**Notre Dame de Vaulx**	**- 1 230**	**La Salle en Beaumont**	**- 1 171**	**St Laurent en Beaumont**	**- 1 317**
Chantelouve	**- 488**	**Oris en Rattier**	**- 315**	**La Valette**	**- 282**	**St Michel en Beaumont**	**- 238**
Cholonge	**- 756**	**Pellafol**	**- 1 287**	**Laffrey**	**- 1 163**	**St Pierre de Méarotz**	**- 750**
Cognet	**- 325**	**Pierre-Châtel**	**- 3 401**	**Lavaldens**	**- 543**	**St Théoffrey**	**- 1 204**
Corps	**- 2 917**	**Ponsonnas**	**- 824**	**Le Périer**	**- 784**	**Siévoz**	**- 336**
Entraigues	**- 935**	**Prunières**	**- 677**	**Les Côtes de Corps**	**- 351**	**Sousville**	**- 399**
La Morte	**- 1 950**	**Quet en Beaumont**	**- 220**	**Marcieu**	**- 869**	**Susville**	**- 4 351**
La Motte d'Aveillans	**- 4 172**	**Saint Arey**	**- 392**	**Mayres-Savel**	**- 981**	**Valbonnais**	**- 1 581**
La Motte St Martin	**- 1 017**	**Sainte Luce**	**- 145**	**Monestier d'Ambel**	**- 131**	**Valjouffrey**	**- 1 014**
La Mure	**- 16 430**	**Saint Honoré**	**- 3 704**	**Monteynard**	**- 2 723**	**Villard St Christophe**	**- 787**

Il est proposé de faire établir un devis pour une étude précise du FPIC, afin de déterminer, entre autre, la marge de manœuvre, la richesse du territoire et l'impact en cas de nouvelles recettes fiscales. L'assemblée n'a aucune objection quant à cette proposition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la répartition de droit commun ; **CHARGE** chacun en ce qui le concerne, le Président et le Comptable public de l'application de la présente décision.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), par prudence, il avait été inscrit la somme de 10 000 € sur le budget primitif 2017.

Compte-tenu du montant de la contribution de la Communauté de Communes de la Matheysine, il est nécessaire de prévoir une décision modificative pour affecter les crédits nécessaires.

c/615231-011-01	Entretien et réparations voies	**- 13 975**
c/739223-014-01	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	**+ 13 975**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative présentée ci-dessus ; **CHARGE** M. le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Motion commune de Cholonge

La commune de Cholonge a déposé une motion de révision des attributions de compensation fiscale. Lecture est faite pour l'assemblée.

Cette motion, sous sa 1ère forme (révision AC/population) avait été rejetée par le Conseil Communautaire réuni en séance le 13 octobre 2014.

La commune de Cholonge réitère sa demande d'étudier une « refonte » des attributions de compensation selon la motion rédigée en mai 2015.

La commission des Finances – CLECT réunie le 29 mai 2017 a proposé de travailler cette question lors d'une nouvelle séance de la commission finances.

La commission des Finances – CLECT réunie le 3 juillet 2017 propose de soumettre avant toute ébauche de scénarii la proposition de révision au vote de l'assemblée délibérante.

Comme évoqué en commission des Finances – CLECT le 3 juillet dernier, Bruno Kramarczewski défend la motion. Il explique que la commune de Cholonge souhaite que la Communauté de Communes de la Matheysine dispose de plus de moyens financiers au bénéfice de la population, pour corriger les inégalités qu'il constate au niveau des montants des attributions de compensation. Il est conscient qu'il sera difficile d'obtenir l'unanimité mais il est essentiel que la Communauté de Communes de la Matheysine dispose de moyens.

Joël Pontier explique que le travail sur les attributions de compensation est colossal, et rappelle le travail effectué en 2014 : un geste politique fort à l'époque pour l'avenir de la Communauté de Communes.

Marie-Noëlle Battistel évoque l'idée d'un fonds de solidarité et propose de reformuler la question soumise au vote.

Denis Macé estime que l'objectif est défendable mais le travail est considérable et lourd pour atteindre un résultat soumis à l'unanimité. Considérant le fait qu'il n'y a pas de bonne solution, il propose de choisir la moins « pire ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 3 voix pour, 14 abstentions et 38 contre, **REJETTE** la motion formulée par la Commune de Cholonge sur une révision des attributions de compensation.

Personnel : poste de chargé de missions

Il est proposé de conclure un contrat à durée déterminée de Chargé de missions pour les services administratifs sur la base de 0,5 ETP, sur le grade d'attaché principal, afin de permettre à la collectivité de définir plus précisément les moyens humains nécessaires au pôle administratif compte-tenu de l'évolution des compétences intercommunales prévues par la législation.

Ce contrat vient pallier l'arrêt « temporaire » d'un poste à 1 ETP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le poste de chargé de missions pour les services administratifs sur la base de 0,5 ETP, et la rémunération d'Attaché territorial principal à compter du 15 juillet 2017. Ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois, renouvelable deux fois.

3. SPORT & SANTE

Boulodrome de Susville : fonds de concours et décision modificative

Le Boulodrome intercommunal situé sur la commune de Susville a été inauguré le 24 juin dernier. Les travaux ont endommagé le parking communal desservant le Boulodrome et la Maison pour Tous. Le coût des travaux de réfection du parking s'élève à 37 740 € HT, le Territoire subventionne à hauteur de 35 %.

Il est proposé que la Communauté de Communes de la Matheysine apporte un fonds de concours à la Commune de Susville sur la base de 50 % de l'autofinancement restant à charge, dans la limite de 12 565 €.

L'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Afin de financer ce fonds de concours, il est proposé de demander une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE D'ALLOUER** à la **Commune de Susville, un fonds de concours** sur la base de 50 % de l'autofinancement restant à charge, dans la limite de 12 565 € maximum destiné au financement de l'opération « Réfection du parking du Boulodrome et de la Maison Pour Tous » ; **DIT** que le fonds de concours n'excède pas la part communale affectée à cette opération conformément au plan de financement communiqué, détaillé ci-dessus ; **DIT** que cette somme sera versée sur présentation d'un justificatif de paiement faisant état des dépenses et des subventions reçues ; **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires :

Section	Désignation	Article	Montant
Investissement - recettes	**Opération Boulodrome Recettes Région**	**c/20125-1322-414**	**+12 565€**
Investissement - dépenses	**Subvention d'investissement**	**c/2041412-01**	**+12 565 €**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** la décision modificative présentée ci-dessus ; **CHARGE** M. le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & SERVICES AUX COMMUNES

Très haut débit : point d'actualités

Suite au conseil communautaire du 29 mai dernier, voici une mise à jour des informations :

- Installations des Nœuds de Raccordement Optique (NRO) : 5 prévus ; point d'avancement sur les permis construire
- Nouveau programme 2017 du Département de l'Isère :
  - Nombre de prises = projections
  - Prises en fin d'installation : nombre validé et ajustement du coût
  - Premier appel de fonds par le Département en 2017 : 203 000 €
  - Rappel de l'engagement : la Communauté de Communes de la Matheysine prend en charge 50 %, les 50 % restants sont pris en charge par les communes et l'Agence pour le Développement de la Matheysine.

Compte-tenu des derniers éléments transmis par les services du Département de l'Isère :

- Toutes les communes sont concernées par le Très Haut Débit (THD) ;
- Une tranche ferme et une tranche conditionnelle sont proposées.

Ce point sera développé lors du prochain conseil communautaire le 18 septembre, ainsi que :

- Le nouveau plan de financement, le prix de la prise, le nombre de prises par commune
- La convention avec le Département de l'Isère

Mobilité – Charte partenariale du covoiturage et des parkings-relais

La « commission déplacements » du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de la région grenobloise a identifié le développement du covoiturage, des parkings-relais et de l'auto-stop organisé comme des sujets prioritaires afin d'apporter des nouvelles réponses aux enjeux de mobilité.

Le comité syndical du SCOT propose aux acteurs de la région grenobloise et aux territoires voisins de s'engager dans une dynamique de travail autour de ces questions à travers la signature d'une charte.

Cette charte d'engagement préfigure la réalisation partenariale d'un document cadre d'intentions contenant les grands principes de développement et de localisation de parkings relais, d'aires de covoiturages…

Ce projet de charte traduit la volonté des signataires à s'engager dans la mise en cohérence de leurs visions et de leurs actions concernant le covoiturage, les parkings-relais et l'auto-stop organisé. Il s'agit de contribuer à favoriser l'usage partagé de l'automobile.

La première étape est de prendre collectivement un acte d'engagement à travers la signature de cette charte. La seconde étape sera la réalisation de ce document cadre d'intentions.

La Communauté de Communes de la Matheysine est invitée à participer à cette démarche collective.

Une grande partie des intercommunalités du secteur sont inscrites dans la démarche, y compris les Communautés de Communes du Trièves et de l'Oisans. Le dispositif « Rezo Pouce », lancé par le Département de l'Isère, est en lien avec le lancement de la charte de mobilité. Chaque commune concernée sera démarchée par un stagiaire du territoire, avec une continuité des actions si la charte est adoptée. Il est précisé que cette action intervient en complément du réseau Trans'Isère en vue d'offrir un nouveau service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE D'AUTORISER** le Président à signer la charte partenariale du covoiturage et des parkings relais de la grande région grenobloise.

5. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Gestion des déchets

Le parc de véhicules assurant le service de collecte des déchets ménagers est composé d'un « petit » camion BoM-Grue, sous contrat de location. Ce contrat arrive à échéance.

Il est proposé de prolonger le contrat de ce véhicule sur la base tarifaire de 5 277,64 € HT par mois, sur une durée de deux ans à compter du 12 décembre 2017.

La collectivité ne dispose pas des capacités financières pour acquérir un nouveau véhicule de ce type indispensable pour assurer le service de ramassage des déchets ménagers et assimilés.

L'achat d'un même véhicule n'est pas envisageable du fait de l'arrivée d'un nouveau camion BoM-Grue courant été 2017. Après négociations, un accord a été conclu pour un contrat d'une durée de 2 ans, avec en supplément par rapport à l'ancien contrat, l'option d'une pince hydraulique.

Marie-Noëlle Battistel remarque que la remise appliquée au nouveau contrat n'est pas élevé dans la mesure où le camion a été amorti sur les 5 ans du précédent contrat.

Eric Balme explique que des travaux importants doivent être engagés dans le cadre du renouvellement du contrat, les négociations n'ont pas plus abouti auprès du prestataire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE D'ACCEPTER** les termes du nouveau contrat de location BOM-Grue ainsi développés ; **AUTORISE** M. le Président à signer les documents afférents à la présente décision.

Par ailleurs, suite aux rencontres avec Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère, il est abordé le sujet de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM).

Le site Athanor doit être modernisé, la Métropole et les EPCI voisins souhaitent dimensionner leur outil de travail du fait de la loi sur la transition énergétique.

Au début, la Métro avait envisagé la création d'un syndicat mixte mais aucun EPCI interrogé n'était d'accord pour s'engager dans un nouveau syndicat. Les EPCI devront se positionner sur un modèle de coopération.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire.

GeMaPi : point d'étape à l'étude du Sigreda

Evoquée et présentée en conseil communautaire, la future compétence GeMaPi fait l'objet d'une étude initiée par le Sigreda. Un point d'étape de cette étude présente le périmètre, les missions confiées à chaque acteur, le mode d'attribution des missions…

Au 1er janvier 2018, le scénario le plus raisonnable serait de transférer cette compétence au Sigreda. Un comité de pilotage a lieu le mardi 11 juillet 2017 pour définir une représentation. La 3ème phase va démarrer :

- Ebauche sur la représentativité
- Participation mutualisée en fonctionnement (poste des techniciens subventionnés par l'Agence de l'Eau)
- Investissement par territoire

En parallèle, une réunion s'est tenue au Département de l'Isère le vendredi 7 juillet 2017 au sujet de la création d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) à l'échelle de l'Isère, la Savoie et la Drôme. Une période transitoire sera proposée sous la forme d'une association. Il est précisé que le Sigreda était présent lors d'une réunion entre le Département de l'Isère et la Communauté de Communes de la Matheysine.

Fabien Mulyk signale qu'il n'y a aucune remise en cause des études effectuées par les syndicats. Le Département souhaite proposer une nouvelle offre de service compte-tenu de l'inégalité de financement et des moyens sur le Département.

Le scénario du Symbhi incluant le Sigreda pour le Sud-Isère est abordé, il permettrait notamment de respecter la notion de bassin versant.

Arnaud Chattard se questionne sur le montant de la taxe Gemapi.

Eric Balme indique que c'est principalement la gestion des digues qui aura un impact financier. L'étude a fait une projection des travaux envisagés, et, subvention déduite, donne une estimation d'un coût de 120 000 € par an.

Fabien Mulyk précise que l'investissement sera aussi par territoire, et que le Département de l'Isère accordera une aide financière provenant de la taxe d'aménagement (solidarité territoriale).

La question sur la compétence Gemapi sera traitée à nouveau lors du conseil communautaire prévu à la rentrée de septembre.

6. TOURISME, EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER ET PETIT TRAIN DE LA MURE

Site du Sautet

Vente de la Souloise

Lors du dernier conseil communautaire, la décision de mettre en vente le bateau croisière « La Souloise » avait été actée. Le bateau a donc été mis aux enchères sur un site internet reconnu et spécialisé dans la vente de biens des collectivités.

Aucun acheteur ne s'est déclaré sur les prix de vente précédemment définis, il est donc nécessaire de finaliser cette vente avec l'acheteur identifié sur un nouveau montant. Après négociation, le vendeur initial du bateau souhaite l'acquérir 13 500 €, transport inclus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de vendre le bateau « la Souloise » pour un prix de 13 500 € HT à la société**, AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents afférents à cette présente décision.

Tyrolienne : contrat et tarifs pour les brevets d'Etat

La tyrolienne du barrage du Sautet est un équipement située sur des terrains EDF, et elle est gérée par la Communauté de Communes de la Matheysine.

Cet équipement n'est pas en accès libre. Seuls les guides et les brevets d'Etat (BE) diplômés pour l'encadrement sur corde peuvent utiliser la tyrolienne pour proposer une activité à leur groupe.

Afin d'encadrer strictement l'utilisation, la Communauté de Communes de la Matheysine leur propose une convention fixant les modalités d'utilisation et une organisation des créneaux horaires. Une contribution financière est demandée aux utilisateurs de la tyrolienne : le montant reste symbolique afin que l'équipement soit utilisé pleinement et que le site soit vivant.

La contribution financière proposée s'élève à 50 € TTC pour la saison touristique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer le prix de la contribution financière à l'utilisation de la Tyrolienne du Sautet à 50 € TTC à compter de la saison 2017.

Prairie de la Rencontre : demande de subventions

La Communauté de Communes de la Matheysine, en partenariat avec la Commune de Laffrey, a lancé une étude de programmation pour l'aménagement touristique du site de la Prairie de la Rencontre : implantation, création du bâtiment d'accueil, de scénographie, modèle économique, coût global du programme…

La restitution de cette étude a été présentée au Comité de Pilotage « Aménagement de la Prairie », et à la Commission Tourisme le 6 juillet 2017.

Les conclusions de cette étude (implantation, coût…) et les avis du Comité de pilotage sont présentés en séance.

Ce programme d'aménagement d'envergure pour le territoire peut prétendre à des aides financières au titre du Département de l'Isère, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'Etat et de l'Europe.

Il est nécessaire de solliciter les aides les plus élevées possibles pour finaliser le plan de financement prévisionnel, sur la base du rendu de l'étude de programmation fixant le montant du programme à 2 397 819 € HT.

Plan de financement prévisionnel – version du 08/07/2017

Fonds	Programme	Montants prévisionnels	Taux attendus
Europe	Espaces Valléens	300 000 €	13 %
Etat	DETR/FNADT	200 000 €	8 %
Région	Espaces Valléens	250 000 €	10 %
	CAR	100 000 €	4 %
Département	CPAI	600 000 €	25 %
	Territoire	250 000 €	10 %
	Culture	100 000 €	4 %
Sous-total des subventions		**1 800 000 €**	**75 %**
Autofinancement		**597 819 €**	**25 %**
TOTAL PROJET		**2 397 819 €**	

A l'issue de l'étude de programmation, ce projet est estimé à près de 2 400 000 € sur un modèle économique viable.

Il est fait une rapide présentation de la restitution de l'étude :

- Intentions sur l'implantation du bâtiment, de l'aire de jeux
- Schéma économique
- Définition des différents espaces

Pour mener à bout ce projet, un grand travail consensuel est fait avec la commune de Laffrey. La commune s'engage financièrement sur la nature du foncier de la Prairie de la Rencontre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère pour le programme d'aménagement de la Prairie de la Rencontre à Laffrey.

Subvention aux associations

Dans le cadre de son enveloppe de subventions dédiée, la Commission « Tourisme, Exploitation du Petit Train et Chemin de Fer de La Mure » s'est réunie le 6 juillet dernier et a présenté ses propositions de subventions aux associations pour l'exercice 2017 :

Structure	Evènement / Date	Montant de la subvention
Commune de Pierre Châtel	Fête des moissons 12 et 13 août	**400 €**
Confrérie du murçon	Fête du terroir et de la gastronomie	**400 €**
Association VALB	Fête du lac Matheysin de Valbonnais 29 juillet	**400 €**
Commerce murois	Village de Noël	**400 €**

Marie-Noëlle Battistel revient sur le refus d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes d'Entraigues pour l'Exposition d'été à Valbonnais qui a débuté ce dimanche 9 juillet.

Richard Passelande justifie ce refus par le fait que cette exposition inclus de la vente, et que l'enveloppe a été réduite cette année.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Avant de passer au point suivant, la question de la promotion du territoire dans le Valbonnais se pose dans l'assemblée. Alain Siaud revient sur le partenariat de 2016 avec la Maison du Parc des Ecrins.

Nadine Bari répond que tous les hébergeurs disposeront des mêmes documents. Des points d'accueil fixe et mobile sont mis en place sur tout le territoire.

Joël Pontier explique qu'il n'a pas apprécié la démarche des 4 communes qui ont adressé un courrier de demande aux 44 communes du territoire avant même que ce dernier n'arrive à la Communauté de Communes de la Matheysine. Ce point était en cours de traitement par l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) pour la nouvelle saison.

Nadine Bari reprend des propos tenus lors de l'Exécutif le 5 juillet dernier. La saison dernière, le partenariat s'est élevé à 2 000 €, et force est de constater que les résultats sont à améliorer. Elle précise que ce n'est pas ce courrier qui a fait avancer la démarche et confirme que le travail était déjà lancé par l'OTI.

Il est proposé de ne pas modifier la participation de l'année précédente, soit 2 000 €, mais il est nécessaire de former l'agent pour une meilleure promotion de l'intégralité du territoire. Il faut également travailler la signalisation du point d'informations.

Alain Siaud répond qu'il ne faut pas se méprendre de cette démarche, les communes ont réagi en lien avec le courrier rédigé par le Parc des Ecrins.

En conclusion, ce dossier est réglé.

7. MONTAGNE, AGRICULTURE & FORET

PDIPR : chemin de randonnées

Pour assurer la continuité des travaux sur les portions non labellisées des chemins de randonnées, il est proposé une délégation de maitrise d'ouvrage des communes à la Communauté de Communes de la Matheysine. Celle-ci règlera la totalité des travaux aux prestataires retenus dans le cadre des consultations. Les communes rembourseront leur quote-part à la Communauté de Communes.

La mise en œuvre de ce dispositif est prévue pour 2018.

A ce stade, une position de principe de l'Assemblée est sollicitée pour permettre aux services de finaliser les modalités partenariales entre les communes et la Communauté de Communes de la Matheysine.

Pour information, un travail de refonte des sentiers labellisés est en cours avec le Département de l'Isère.

Cette proposition émane de la commission PDIPR. Il est convenu que l'entretien se fasse en continuité avec le délégataire du secteur sur la boucle labellisée. Les extensions seraient à la demande de la commune dans le cadre d'une délégation de maitrise d'ouvrage et d'une refacturation.

Arnaud Chattard évoque des problèmes sur l'entretien des sentiers, parfois non réalisé. A ce jour, le seul sentier « propre » a été nettoyé par l'ACCA, il n'est donc pas d'accord pour faire travailler le prestataire. Il n'est pas satisfait de toute la prestation.

Fabien Mulyk souhaite que ce type de problèmes remonte auprès des services pour les résoudre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes à la Communauté de Communes de la Matheysine.

8. QUESTIONS DIVERSES

- **Tour de France**

Joël Pontier remercie l'ensemble des personnes qui travaille sur l'organisation.

Eric Bonnier renouvelle les remerciements et cite tous les partenaires. Une mention particulière est adressé aux communes de Pierre-Châtel et La Motte d'Aveillans pour les décorations mises en place en bord de routes. Concernant l'organisation, 105 agents et 150 bénévoles travaillent actuellement au bon déroulement de cette journée, un réel engouement s'est créé autour de ce départ d'étape. Une belle aventure…

- **Culture**

La comédie musicale Fantastica Matheysine qui s'est déroulée le week-end du 23 au 25 juin a réuni plus de 1 500 spectateurs, un vrai beau spectacle transversal. Elle rentre dans le cadre de la convention DRAC.

Par ailleurs, le 21 juillet a lieu l'ouverture du festival « Messiaen au pays de la Meije » à Saint-Théoffrey.

- **Site Internet Matheysine Tourisme**

Lancement du site Internet de Matheysine Tourisme le 11 juillet 2017. Il répond à trois objectifs :

- La séduction
- L'information
- La commercialisation (dans un second temps)

Cette année, la promotion est unique sur territoire, à travers des brochures d'appel, l'édition d'un magazine de 36 pages, des guides de randonnées, etc.

Le prochain conseil communautaire se tiendra le lundi 18 septembre 2017 à 18 h.

-- FIN DE SEANCE --